

AMAP Lait

Contrat d'engagement du : 02/02 au 29/06/ 2018

Le titulaire carte N° :

Mm, Mlle, M.....

Adresse.....

Téléphone.....Courriel.....

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consommateur partenaire et le producteur pour l'approvisionnement hebdomadaire de lait pendant une saison de 10 semaines. Le producteur s'engage à produire le lait dans le respect de la charte des A.M.A.P et du label BIO "AB".La définition de la nature et de la quantité des produits fournis sont faites en accord entre le producteur et les consomm'acteurs.La visite de l'exploitation, la participation à la bonne marche de l'A.M.A.P et à la compréhension des problématiques agraires sont les fondements de notre contrat.

Les distributions

L'amapien doit se munir de bouteilles de verre d'1 l à capsule métallique.

Le consom'acteur est responsable du nettoyage de ces bouteilles

La première distribution aura lieu le : **02/ 02 / 2018**

La dernière distribution aura lieu le : **29/ 06/2018**

Le lait étant acheté à l'avance les litres non retirés ne peuvent être remboursés

Prix de la part récolte : un acte d'engagement solidaire

Le consomm'acteur accepte de régler son lait au jour de l'engagement

Par ce geste il fait une avance de trésorerie au producteur et partage les risques liés aux intempéries

ou autres fléaux agricoles.

Le prix du litre de lait que le producteur distribue au consomm'acteur est de 1 €

Modalités de paiement sur la base de 22 semaines

je prends litres de lait par semaine

.....litres X 1€ X 22 semaines =€

Les chèques seront libellés à l'ordre de " **GAEC DE LA PATURE**" et datés du jour de la signature du contrat. Les chèques seront remis au producteur la **semaine 10**.

Fait le.....

Le Producteur

Le Consomm'acteur

GAEC de la Pature

Nom Prénom

Signature

Signature